

Le bulletin d'information du Conseil Municipal 2017-05

REUNION DU 11 DECEMBRE 2017

OBJET : TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DE LOCAUX SCOLAIRES, CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE.

Le Conseil Municipal a décidé, pour assister la commune et assurer la conception et la direction des travaux, de retenir l'offre de l'entreprise SARL GAILLARD ET ASSOCIES ARCHITECTES, dont la proposition fixe le montant des honoraires à 10,76 % du montant hors taxes des travaux, soit 10 780,00 € HT et 12 936,00 € TTC.

OBJET : LOCAUX SCOLAIRES, TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS, DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX, PROGRAMME 2018.

Le Conseil Municipal a décidé, pour satisfaire aux obligations de mise en accessibilité des bâtiments et maîtriser les charges énergétiques, de réaliser des travaux sur des bâtiments du groupe scolaire.

Le Conseil Municipal approuve l'estimation prévisionnelle des travaux et adopte le plan de financement envisagé ci-dessous :

Coût total HT :	116 005,00 euros
TVA 20,00% :	23 201,00 euros
Coût TTC :	139 206,00 euros
Dotation d'Équipement des Territoires ruraux : 30 % du HT :	34 801,00 euros
Contrat Ambition Région, subvention sollicitée,	30 000,00 euros
Fonds propres :	74 405,00 euros

OBJET : CREATION DE RESERVE INCENDIE, DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Dans le cadre de la défense extérieure incendie, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Puy-de-Dôme, SDIS 63, préconise l'installation de deux points d'eau d'incendie de type réserve souple de 60m³ d'eau pour les hameaux de « Clairmatin » et « Bouteix », 2 poteaux d'incendie de 65mm pour les hameaux de « Fontsauvage » et « Sautilloux ainsi que dix panneaux de signalisation des points d'eau d'incendie.

L'estimation prévisionnelle des dépenses s'élève à 15 686,00 € HT soit 18 823,20 € TTC.

Des subventions ont été demandées auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme : 2 274 € et de l'État : 3 025 €.

OBJET : FIXATION DE LA SURTAXE D'ASSAINISSEMENT, PART COMMUNALE, POUR 2018.

Le Conseil Municipal a décidé de fixer, pour l'année 2018, à 0,75 € hors TVA par m³ consommé et à 60 € hors TVA par abonnement, le montant de la surtaxe d'assainissement à facturer pour le compte de la commune.

Le Conseil Municipal communique

COMMUNE DE BORT L'ETANG - FONDATION DU PATRIMOINE **RESTAURATION DES FOURS LES ANDRAUDS – CLAIRMATIN – LE CATY** **LANCEMENT D'UNE SOUSCRIPTION POPULAIRE**

Nous sommes tous très attachés à notre village, notre lieu de vie, notre patrimoine.

Nous avons le plaisir de vous faire connaître que notre commune va réaliser au printemps 2018 des travaux de restauration des fours banaux du Caty, de Clairmatin et des Andrauds. Ces travaux s'inscrivent dans la cadre d'un programme de conservation et de mise en valeur du patrimoine ; nous nous intéresserons dans un deuxième temps au « petit patrimoine bâti » : puits, croix..., disséminés dans plusieurs hameaux.

Ce chantier qui représente un investissement important pour notre commune, 43 892,00 € HT, redonnera à l'ensemble de ces édifices un cachet en harmonie avec les travaux de réhabilitation entrepris depuis quelques années sur les bâtiments communaux.

La Fondation du Patrimoine, acteur du développement local durable, qui a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine populaire de proximité a manifesté, elle aussi, son intérêt pour ce projet, compte tenu de l'intérêt des édifices.

À cette occasion, elle tient à nous apporter son soutien et pour ce faire :

- Elle lance une souscription populaire auprès des habitants et amis...
- **Elle apportera elle-même une contribution significative si le montant des fonds recueillis lors de la souscription atteint 5 % du montant des travaux.**

Habitants de Bort l'Étang, nous sommes tous vivement concernés par cette opération de mécénat populaire qui va permettre à chacun de nous de s'impliquer personnellement dans la réhabilitation des fours tout en allégeant sensiblement la charge communale.

Le patrimoine historique qui nous été confié par nos ancêtres mérite d'être protégé et entretenu afin d'être transmis en bon état aux générations futures.

C'est un devoir de mémoire pour chacun d'entre nous.

En fonction de vos possibilités, quelle que soit votre contribution, sachez que votre participation, déductible de l'impôt sur le revenu, sera précieuse et particulièrement appréciée.

Toutes les sommes recueillies par la Fondation du Patrimoine à l'occasion de cette souscription seront bien sûr intégralement consacrées à la restauration des fours.

Les dons ouvrent droit aux dispositions fiscales qui concernent les organismes reconnus d'utilité publique.

Vous êtes un particulier, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 euros.

Vous représentez une entreprise, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 60 % dans la limite de 5 % de votre chiffre d'affaires.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : Fondation du Patrimoine – Fours banaux de Bort l'Étang.

Vous trouverez plus d'informations sur le bon de souscription joint.

Nous vous remercions à l'avance de votre mobilisation et de votre générosité, et dans cette attente, vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre bien sincère gratitude.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

« Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique. »

Les listes électorales sont révisées du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017.

Si vous n'avez pas encore effectué cette démarche, c'est le moment de vous faire inscrire.

Pour cela, vous devez remplir une des conditions prévues par le code électoral :

- avoir son domicile sur la commune ou y avoir une résidence,
- être contribuable depuis au moins cinq années consécutives.

Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

M. le Maire tiendra une permanence pour l'inscription sur les listes électorales le samedi 30 décembre 2017 de 10h à 12h.

REFORME DE LA DELIVRANCE DES PERMIS DE CONDUIRE ET DES CARTES GRISES



Le Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG) est une réforme d'ampleur qui vise à moderniser le service public en s'appuyant sur la numérisation et les télé-procédures pour effectuer les démarches d'obtention des permis de conduire et des cartes grises.

Des télé-procédures, entièrement sécurisées, permettront aux usagers d'accomplir leurs démarches administratives courantes sur Internet, sans passer par les guichets des sous-préfectures et de la

préfecture qui seront définitivement fermés.

Les usagers effectueront leurs démarches en ligne sur le site <http://ants.gouv.fr>.

Ils pourront également se rapprocher des professionnels de l'automobile et des écoles de conduite agréées qui pourront effectuer ces démarches.

REPAS DE NOËL DES « ANCIENS »

Le repas des « anciens », habitants de Bort l'Étang âgés d'au moins 60 ans en 2018, aura lieu le **dimanche 7 janvier 2018 à 12 heures, à la salle polyvalente.**

Les invitations seront distribuées avant Noël.

Merci aux éventuels « oubliés » de bien vouloir nous pardonner et de prendre contact avec la mairie : TEL : 04 73 68 30 76.

FERMETURE MAIRIE CONGÉS DE FIN D'ANNÉE

Le secrétariat de mairie sera fermé du **26 au 29 décembre 2017**, réouverture le mardi 2 janvier 2018.

En cas d'urgence, contacter le maire ou les adjoints.

COMPORTEMENTS TRANSPORTS SCOLAIRES

De nombreux incidents (chahut, bagarres, insultes etc.) ont eu lieu lors des transports scolaires desservant les écoles primaires du regroupement pédagogique. **Nous rappelons que le non-respect du règlement départemental des transports scolaires du Puy de Dôme peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive des transports.**

INFORMATIONS DIVERSES



AMICALE LAIQUE **CONCOURS DE BELOTE**

L'Amicale Laïque organise son traditionnel concours de belote, 4 parties de 12 donnes

samedi 6 janvier 2018 à partir de 14h00, à la salle polyvalente.
Lot à chaque participant et lot à la meilleure équipe féminine.

CINEMA A LA SALLE POLYVALENTE DE BORT L'ETANG

Mercredi 10 janvier à 20h30 - LE BRIO

Sorti le 22 novembre 2017, durée 1h30, Comédie d'Yvan Attal avec Daniel Auteuil et Camélia Jordana.

Neïla Salah a grandi à Créteil et rêve de devenir avocate. Inscrite à la grande université parisienne d'Assas, elle se confronte dès le premier jour à Pierre Mazard, professeur connu pour ses provocations et ses dérapages. Pour se racheter une conduite, ce dernier accepte de préparer Neïla au prestigieux concours d'éloquence. À la fois cynique et exigeant, Pierre pourrait devenir le mentor dont elle a besoin... Encore faut-il qu'ils parviennent tous les deux à dépasser leurs préjugés.



MODIFICATION DU JOUR DE RAMASSAGE **DES ORDURES MENAGERES - BAC VERT**

À partir du 1^{er} janvier 2018, les bacs verts seront collectés les lundis entre 4h30 et 22h15 (sauf le lieu dit « Gazelle » qui garde le même jour de collecte). Prévoir de sortir le bac la veille au soir.

Le calendrier des collectes du SBA sera en ligne sur le site de la commune www.bortletang.fr.

ATELIER CUISINE

Le CAC (Comité d'Action Culturelle) organise un atelier cuisine avec Mathieu Barbet, chef étoilé du château de Codignat, membre des toques d'Auvergne,

Samedi 20 janvier 2018 à 13h30 à la salle polyvalente de Bort l'Étang.

Nous réaliserons un repas complet que l'on pourra déguster ensemble en soirée. Chaque participant pourra convier un invité à ce repas.

Une participation sera demandée à l'inscription pour le cours de cuisine, et le repas pour 2 personnes.

Réservation à partir du 20 décembre 2017 auprès de Danielle au 06-85-48-36-08

Aucune réservation ne sera prise en compte avant cette date.



EPICERIE GAMA A RAVEL

L'épicerie GAMA est ouverte à Ravel (à côté de la boulangerie) du mardi au samedi 7h30-12h30 et 16h00-20h00 et le dimanche 7h30-12h00 et 16h00-19h00. Un accueil chaleureux vous y attend.

Joyeuses Fêtes